

Consultation sur la stratégie  
de l'Union européenne pour  
la région alpine (EUSALP)

# Avis des CCI de région Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes (\*)

---

Septembre 2014

*(\*) A la demande de CCI France et sous l'égide du Président Jean VAYLET - président de la CCI de Grenoble et premier vice-président de la CCI de région Rhône-Alpes - la CCI de région Rhône-Alpes a participé au groupe de travail créé par Eurochambres - l'association européenne des Chambres de commerce et d'industrie - pour élaborer un avis commun à l'ensemble des CCI des pays concernés par la macro-région Alpes. Le présent document, rédigé en commun avec la CCIR PACA, en liaison avec les CCI des deux régions, regroupe l'ensemble des observations et propositions qui ont été portées au nom des CCI françaises au sein de ce groupe de travail.*

## Enjeux et contexte

A l'horizon 2015, l'Union européenne a décidé de mettre en place une stratégie macro-régionale pour la région alpine (EUSALP) et la Commission européenne a lancé une consultation publique pour recueillir les propositions des acteurs du développement et des citoyens sur le contenu de cette future stratégie.

Comme elles ont déjà eu l'occasion de l'exprimer à plusieurs reprises<sup>1</sup>, les CCI françaises approuvent l'élaboration d'un programme macro-régional « Alpes » et se félicitent de l'initiative prise par la Commission de lancer une large consultation. Les CCI constatent en effet que :

- l'espace alpin présente des caractéristiques uniques et concentre des enjeux spécifiques ; son économie est très diverse, avec de fortes spécificités, et ses entreprises sont confrontées à des défis particuliers ;
- l'importance des enjeux est d'autant plus forte que diverses problématiques, comme celle des transports, ont des incidences sur la structuration et le développement de l'ensemble de l'Europe ;
- la bonne maîtrise de ces enjeux passe par une collaboration renforcée entre l'ensemble des acteurs concernés, publics et privés, en sachant s'affranchir des frontières nationales, des politiques sectorielles et des cloisonnements qui peuvent exister entre les nombreux organismes intervenants dans les politiques de développement.

Pour les CCI des régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur (PACA), principales régions françaises concernées par la stratégie EUSALP, l'élaboration de la future stratégie macro-régionale alpine doit répondre à plusieurs préalables :

- La stratégie EUSALP porte bien évidemment sur la **zone montagneuse alpine**, au sens géographique du terme, mais elle doit aussi impérativement **porter son attention sur les piémonts et plaines avoisinantes**, et notamment les grands pôles urbains et économiques présents dans ces plaines. Le développement économique des zones de montagne est en effet étroitement lié aux relations qu'elles entretiennent avec ces espaces de piémont et ces agglomérations de plaine. Il convient également de ne pas tomber dans l'excès inverse en cherchant à intégrer dans la stratégie EUSALP les nombreuses problématiques de développement et de coopération territoriale intéressant les régions PACA et Rhône-Alpes, comme par exemple leurs relations avec l'espace méditerranéen. Un équilibre doit être trouvé et la **stratégie EUSALP doit rester centrée sur la problématique « montagne »**.
- Il est fondamental que la stratégie EUSALP associe les pays de l'Union européenne concernés mais aussi, comme cela est prévu, le Liechtenstein et surtout la **Suisse** qui sont au cœur de nombre de problématiques économiques de l'espace alpin. Pour la région Rhône-Alpes, il existe un enjeu tout particulier d'échanges et de collaborations avec la Suisse, notamment au niveau du bassin lémanique.
- **La stratégie EUSALP doit être construite dans une logique de transversalité et être ancrée dans la réalité du terrain.** Ceci nécessite qu'elle prenne en compte les **besoins des TPE-PME** qui constituent l'essentiel du tissu productif de la zone alpine et que les représentants des acteurs économiques soient étroitement associés à la définition, mais aussi à la mise en œuvre de la stratégie EUSALP. Ceci nécessite également que les interventions qui découleront de la stratégie EUSALP soient réalisées à des échelles « de terrain », comme les intercommunalité, les bassins de vie ou les vallées.
- L'ambition finale de la démarche EUSALP doit être de conforter et de développer l'attractivité de la région alpine, ce qui passe bien entendu par le **maintien ou le renforcement de ses spécialités d'excellence**, dont plusieurs sont à rayonnement mondial, notamment dans les domaines de l'industrie, de la recherche et du tourisme. Mais la stratégie EUSALP doit également s'attacher à **corriger les déséquilibres** dont souffre l'espace alpin ; une attention toute particulière doit être ainsi portée au **rééquilibrage territorial**, entre les agglomérations dynamiques de plaines et vallées d'une part et de nombreux espaces montagnards d'autre part, qui sont en déclin voire en voie de désertification.
- Le document de consultation indique que la stratégie EUSALP doit s'inscrire résolument dans une perspective de **développement durable**. Les CCI sont en total accord avec cette orientation qui est aujourd'hui incontournable pour l'ensemble des territoires et qui prend un sens tout particulier dans l'espace alpin, compte tenu du **patrimoine naturel exceptionnel** de cette zone, mais aussi de sa fragilité et des pressions qui s'exercent sur lui. Les CCI souhaitent néanmoins souligner que le développement durable ne consiste pas, contrairement à certaines interprétations, à sanctuariser le territoire mais à **promouvoir une politique de développement équilibrée, conciliant au mieux environnement, social et économie, au bénéfice des 70 millions d'habitants de l'espace alpin**.
- La stratégie EUSALP n'a pas vocation à traiter tous les aspects de l'aménagement et du développement des territoires alpins. Elle doit **identifier des thématiques prioritaires et des questions majeures qui revêtent une importance stratégique pour l'ensemble de la macro-région Alpes**, qu'il s'agisse de difficultés à résoudre ou de possibilités à exploiter, et qui ne peuvent pas être traitées de manière satisfaisante par les structures et démarches existantes.

<sup>1</sup> Confère notamment l'intervention du Président VAYLET, président de la CCI de Grenoble et premier vice-président de la CCI de région Rhône-Alpes, au nom du président de CCI France, lors de la conférence sur la macro-région alpine organisée à Bruxelles le 17 décembre 2013.

Il est prévu que la stratégie de l'Union européenne pour la macro-région Alpes repose sur trois piliers :

- compétitivité, croissance durable et promotion de l'innovation,
- connectivité et accessibilité,
- préservation du patrimoine et utilisation durable des ressources naturelles et culturelles.

Ce découpage en trois piliers - même s'il est en partie artificiel car les trois thématiques ne sont pas indépendantes les unes des autres et parce que d'autres clefs d'entrée pourraient éventuellement être proposées - n'appelle pas de commentaires particuliers des CCI de PACA et Rhône-Alpes. Le présent avis décline donc, pilier par pilier, leurs principales observations et propositions.

## Premier pilier : compétitivité, croissance durable et promotion de l'innovation

L'espace alpin bénéficie d'atouts économiques de premier plan et notamment :

- d'une structure économique riche et diversifiée, d'un pôle productif de très forte capacité, avec des activités variées et des spécialités d'excellence de niveau mondial,
- d'un système urbain développé avec des zones métropolitaines à forte valeur ajoutée (en matière de services, R&D et production) dans et à proximité immédiate de l'espace alpin : Genève, Milan, Munich, Turin, Vienne, Zurich... ou encore, pour la partie française, Annecy, Chambéry, Grenoble, Lyon, Marseille ou Nice/Sophia-Antipolis...
- d'un haut niveau d'éducation et d'un réseau dense d'universités et de centres de recherche,
- d'une forte attractivité tant pour les loisirs, la vie quotidienne et le travail qui fait que l'espace alpin, sinon dans sa globalité, en tout cas sur certains territoires, est en capacité d'attirer une main-d'œuvre hautement qualifiée.

### *Les filières productives*

Sur la base de ces atouts, encourager la compétitivité et promouvoir l'innovation dans les Alpes nécessite de miser sur des convergences stratégiques alpines en matière de recherche et d'innovation et d'encourager la mise en réseau et les collaborations entre centres de recherche, entreprises et acteurs publics.

Concrètement, il convient d'agir pour conforter les filières pour renforcer les activités productives existantes ou en implanter de nouvelles, en s'axant en particulier sur la nouvelle « économie de la connaissance », les nouveaux modes de production, les innovations technologiques (« produits » mais aussi « services ») et les savoir-faire spécifiques des Alpes. Une attention particulière doit être également portée aux enjeux de développement international, de financement de la croissance des PME et des ETI, de formation et d'anticipation des emplois et compétences et aux éventuels équipements structurants nécessaires.

La stratégie EUSALP doit appuyer les pôles et filières productifs les plus porteurs d'enjeux pour l'espace alpin, et prévoir les actions favorisant leur structuration et leur développement. Parmi ces filières, les CCI de PACA et Rhône-Alpes souhaitent souligner l'intérêt des réseaux d'entreprises ou pôles de compétences suivants :

- **Les entreprises positionnées sur les marchés « montagne » qui tirent leur force de leur présence dans cet environnement** (proximité avec les usagers, espaces de test grandeur nature, effet d'image... etc.). C'est le cas de la filière des sports et loisirs extérieurs, qu'il s'agisse des sports de glisse, des activités de nature, de la filière nautique ou de vol libre. Cette filière s'est organisée en Haute-Savoie avec la création de l'association **Outdoor Sports Valley** qui regroupe aussi des industriels d'autres régions alpines, françaises et étrangères. C'est aussi le cas des entreprises et acteurs de l'aménagement de la montagne (en matière d'urbanisme, d'architecture, d'aménagement des stations, de remontées mécaniques et transports...) fédérés au sein du **cluster Montagne** basé en Savoie. De même, le **Club Euro Alpin** créé par la CCI de Grenoble en 2005, regroupe un réseau de 150 acteurs de la montagne en France et sur l'ensemble de l'arc alpin (Suisse, Autriche, Italie...). Sa mission est d'agir pour assurer un développement supportable en trouvant le bon équilibre entre développement économique et développement durable en montagne. Le club intervient pour le soutien aux filières : commerce, industrie, artisanat, agriculture, tourisme, patrimoine locale et aux habitants des montagnes. Les membres travaillent sur l'attractivité, la gestion, la gouvernance, les transports, le numérique, les liens ville-montagne. Toutes ces thématiques « montagne » sont communes aux territoires de la macro-région alpine et, au-delà des concurrences normales entre industriels pour la fourniture de différents marchés en Europe et dans le monde, il existe très probablement de fortes potentialités de collaboration transfrontalière en matière d'innovation, de transfert de technologies et d'obtention de contrats. La croissance du nombre de visiteurs et d'exposants en provenance des différentes régions de l'espace alpin au Salon « Moutain Planet »<sup>2</sup> en atteste.

<sup>2</sup> Ce salon consacré à l'aménagement de la montagne est organisé tous les 2 ans à Grenoble. La 21<sup>ème</sup> édition a eu lieu du 23 au 25 avril 2014 et a rassemblé plus de 15 000 visiteurs.

- **Le secteur de la mécanique et du décolletage** : sa prise en compte dans le cadre de la stratégie alpine européenne est importante, cette filière étant fortement implantée sur les territoires alpins, en France avec un pôle d'excellence mais aussi dans d'autres pays comme la Suisse et l'Italie. Au-delà de relations commerciales déjà existantes mais à amplifier, les entreprises de ce secteur peuvent en effet s'inscrire dans une démarche collaborative destinée à favoriser la recherche, l'innovation, la formation voire le développement commercial à l'international. Les CCI de PACA et Rhône-Alpes observent que ces synergies pourraient s'appuyer sur le projet de **Technocentre de la Vallée de l'Arve**, dédié au décolletage et à la mécanique, centre de ressources national dont le périmètre territorial et les objectifs pourraient être élargis, en étant reconnu et porté par la stratégie EUSALP.
- **La filière bois** : si les forêts occupent une place prépondérante sur le territoire alpin (plus de 40 % de la surface totale) et constituent une richesse historique, elles apparaissent aujourd'hui sous-exploitées. La gestion durable de la ressource reste encore largement à développer, tant pour le bois d'œuvre, le bois énergie que le bois transformable en pâte à papier. L'exploitation forestière se heurte à deux problèmes majeurs : la taille des parcelles, souvent trop petites, qui s'accompagne souvent d'un problème d'accès, et le manque d'infrastructures permettant une exploitation à la fois respectueuse de l'environnement et économiquement rentable. Au-delà des initiatives déjà prises (comme par exemple la création du **Pôle d'Excellence Bois** à Rumilly par l'Assemblée des Pays de Savoie ou encore la création de **CREABOIS** Isère dès 1988), un travail en profondeur doit être conduit sur la filière bois, tant pour résoudre les problèmes d'exploitation que pour améliorer les usages et développer les débouchés, notamment locaux, comme peut le faire par exemple le CTP (Centre Technique du Papier) à Grenoble. Alors qu'une des priorités majeures de l'espace alpin est de favoriser le développement économique des territoires non urbains de montagne qui sont aujourd'hui à l'écart des processus d'innovation et d'industrialisation, la filière bois mérite une attention toute particulière et justifie un accompagnement soutenu des politiques publiques. C'est également le cas, plus globalement, pour les **filières des énergies renouvelables**, qui sont évoquées plus loin dans cet avis (voir pilier 3 sur les enjeux environnementaux).
- Cette logique de **filière ou de pôle**, associant entreprises, organismes de formation et de recherche et collectivités, pourrait aussi être déployée sur le secteur de **l'habitat en zone de montagne**, afin d'encourager l'écoconstruction, la rénovation des habitations, l'utilisation de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux (avec des liens évidents avec la filière bois)... etc.
- Au-delà des produits finis utilisant le bois comme matériau, c'est un large ensemble de ressources naturelles ou de produits de l'agriculture qui font l'objet d'une valorisation artisanale ou industrielle dans les Alpes. Ces dernières bénéficient en ce domaine de précieux atouts, à commencer par des savoir-faire très anciens et une image à forte valeur commerciale. Les CCI préconisent que **la stratégie EUSALP permette d'engager une réflexion au niveau de la région alpine pour mieux valoriser sur le plan international la marque « Alpes »**, voire pour organiser des filières alpines de production ou de commercialisation, en bonne articulation avec les stratégies régionales ou autres déjà déployées au sein de la zone alpine. Ceci concerne en particulier **les industries agroalimentaires**.

Si ces filières sont porteuses d'enjeux particuliers, il convient également de **promouvoir l'émergence de projets innovants dans les entreprises n'ayant pas vocation, de par leur activité ou leurs moyens, à adhérer à un pôle de compétitivité ou à un cluster**. C'est le cas de la très grande majorité des TPE-PME<sup>3</sup>. L'accompagnement à l'innovation de ces entreprises est un élément clé pour le développement du tissu industriel, qu'il s'agisse d'entreprises de production ou de services à l'industrie.

Il faut de manière générale **renforcer la coopération entre centres de recherche publics et entreprises**. Ceci passe notamment par le développement de **relais opérationnels territoriaux** capables de diffuser et de rendre accessibles les dispositifs de la recherche publique dans tous les territoires.

Il convient également de veiller à **promouvoir l'innovation non technologique** (soutien aux innovations organisationnelles ou commerciales) souvent déterminante dans la compétitivité des entreprises.

## *Le tourisme*

Les Alpes françaises, qui s'appuient sur l'image mondiale du Mont Blanc, constituent une des premières destinations touristiques d'Europe, particulièrement pour le tourisme d'hiver. Le tourisme est une **filière économique à part entière** essentielle à l'emploi dans les Alpes, en particulier dans les zones les plus montagneuses où il constitue souvent l'activité dominante. La structuration et la modernisation de la filière, qui est constituée très majoritairement de petites et même toutes petites entreprises, nécessite, dans les Alpes comme ailleurs, la mise en place d'actions dans des domaines tels que le développement de l'offre touristique, l'accompagnement des professionnels à l'évolution de leurs métiers, l'amélioration de la qualité de l'accueil et la promotion du label Qualité Tourisme, la formation des salariés, la valorisation et la promotion des métiers du tourisme pour faciliter le recrutement et la fidélisation du personnel, le développement et le ciblage des outils de promotion... etc.

Au-delà de ces problématiques, le tourisme alpin (montagne, plaine et lac), pour conserver sa place de leader, doit relever plusieurs défis qui lui sont propres. Il doit viser en particulier à renforcer la fréquentation estivale, et même

<sup>3</sup> A titre d'exemple, dans l'Ain, 1<sup>er</sup> département industriel de France pour la part de l'emploi salarié dans l'emploi total, seulement 3 % des PME industrielles ou de services à l'industrie adhèrent aujourd'hui à un pôle de compétitivité ou à un cluster ; ce qui conduit la CCI de ce département à réaliser 89 % de ces accompagnements à l'innovation auprès de PME non adhérentes à un pôle ou cluster.

à développer un véritable tourisme de 3 voire 4 saisons. Pour les CCI, des **actions spécifiques à l'espace alpin** sont donc nécessaires et doivent être promues par la stratégie EUSALP :

- envisager de **prolonger la saison d'hiver pour certains sites**, ce qui implique notamment de maintenir ouverts les équipements, les commerces et les hébergements, de proposer des activités complémentaires au « tout ski » et d'être à même d'assurer un enneigement suffisant,
- améliorer l'**attractivité touristique estivale**, en mettant en place des activités nouvelles et innovantes ; tirer parti des fortes potentialités de divers secteurs, aujourd'hui largement sous-exploitées : le **thermalisme, le climatisme, les activités culturelles et patrimoniales, le tourisme rural et familial, l'agritourisme et l'ensemble des activités sportives de sensation ou de ressourcement** qui font l'objet d'une demande croissante toute l'année,
- développer le **tourisme d'affaires**, dont les apports en termes d'emplois, de retombées induites, d'attractivité et d'effet de lissage pour un tourisme de 4 saisons sont importants,
- déployer des efforts de promotion/commercialisation auprès de la **clientèle de proximité** (située à moins de deux heures des sites) pour développer le tourisme « à la journée » et les très courts séjours,
- poursuivre et amplifier les **démarches de promotion à l'international**,
- mener des **politiques de commercialisation à l'échelle des massifs, voire avec une approche transfrontalière** comme pour les « Portes du Soleil » qui regroupe 12 stations suisses et françaises,
- **mieux former les personnels des entreprises du tourisme aux langues étrangères** ; si la nécessité de cette action n'est pas propre à l'espace alpin, elle y prend une importance toute particulière compte tenu de la très forte présence de touristes étrangers.

Il est par ailleurs essentiel de **préserver, renforcer et développer l'offre des acteurs touristiques des territoires alpins**. Ceci passe par l'accompagnement des professionnels, comme s'y emploient les CCI à travers différents services de conseil, mais aussi par l'adoption de différentes mesures. Il convient notamment :

- **d'aider les établissements hôteliers dans le financement de leurs investissements** (investissements de capacité, modernisation, respect des nouvelles normes d'accessibilité ou autres),
- dans un contexte de forte pression immobilière dans certaines zones, de **réserver les terrains nécessaires à la réalisation de nouveaux équipements** (grâce par exemple à l'inscription de « zones à vocation hôtelière pure » dans les documents d'urbanisme),
- **d'encourager la diversification des hébergements touristiques**, afin de répondre aux besoins des différents types de clientèle et d'allonger les périodes touristiques ; ceci passe notamment par de nouvelles formes hôtelières (résidence de tourisme avec services, maisons familiales, auberges de jeunesse, centres internationaux de séjours), complétant le modèle de l'hôtellerie traditionnelle,
- **d'accroître l'offre en matière d'hôtellerie de plein air à haut niveau de services**, pour laquelle la clientèle existe avec des attentes « tout compris ». Ce mode d'hébergement, en plein développement et en pleine mutation, dispose d'une clientèle, française et étrangère, qui lui est propre. Il n'a par conséquent pas d'impact sur les remplissages des autres hébergements, alors qu'il est à l'origine de retombées induites importantes. Ce type d'hébergement, qui permet notamment d'avoir un lien entre stations touristiques et fonds de vallée, nécessite toutefois un espace conséquent (au moins 150 emplacements et près de 10 hectares minimum) ; il est donc essentiel de prévoir du foncier dédié pour cette activité,
- **de requalifier les lits touristiques des meublés en station**, condition sine qua non pour travailler sur les « lits froids » et améliorer le taux de remplissage. Face à l'immobilisme de certains propriétaires qui ne souhaitent pas faire des investissements dans ces meublés, il est essentiel que soient mis en place une stratégie en matière de requalification et un plan d'actions portés par le triptyque « stations / propriétaires / agences immobilières ». La requalification de ces lits est d'autant plus importante qu'elle constitue une réponse à l'absence de réserves foncières de certaines stations, en leur permettant de réutiliser l'immobilier existant sans faire de nouvelles constructions.

Au-delà de cet enjeu de requalification des lits touristiques, les CCI de PACA et Rhône-Alpes notent **que certaines stations de moyenne montagne sont aujourd'hui confrontées à un défi global d'adaptation**, avec une relative obsolescence de leur parc d'hébergement mais aussi le vieillissement de leurs installations touristiques d'hiver, une organisation urbaine inadaptée et une offre de services qui ne correspond pas à une demande qui a évolué et est davantage tournée vers la découverte de la montagne, de ses paysages, de ses savoir-faire et de la pratique d'activités diversifiées.

## *Le soutien aux entreprises*

Comme évoqué précédemment pour les filières productives et le tourisme, **améliorer et renforcer l'accompagnement des entreprises, et notamment des TPE-PME, est une priorité**. Ce soutien est nécessaire dans de nombreux domaines pour sensibiliser, informer ou conseiller les dirigeants des petites et moyennes entreprises qui, faute de temps disponible, peinent à suivre les évolutions rapides du marché ou de la réglementation. Les CCI s'emploient au quotidien à répondre à ce besoin. L'indispensable soutien aux TPE-PME est un enjeu commun à toutes les régions européennes, mais dans certains domaines cet enjeu prend un relief tout particulier pour l'espace alpin. A cet égard, les CCI de PACA et Rhône-Alpes souhaitent souligner l'importance de deux sujets :

- **La transmission d'entreprises.** Celle-ci doit être favorisée et accompagnée. La transmission est un phénomène particulier au sein de la vie de l'entreprise. Il est souvent difficile aux acteurs économiques d'anticiper sur les « intentions de céder » et donc d'apporter leur compétence pour accompagner au mieux les cédants potentiels et ainsi éviter des cessations d'activité. Celles-ci ont parfois des conséquences dramatiques pour l'emploi local, font perdre des savoir-faire et affectent durablement le dynamisme d'une région. Cette problématique générale est plus forte dans l'industrie et prend une ampleur toute particulière dans les territoires les moins accessibles. A titre d'exemple, alors que 19,4 % des chefs d'entreprises savoyards (toute activité confondue) ont plus de 58 ans, cette part s'élève à près de 29 % en Tarentaise. Il est à noter que l'accueil et le développement de formations locales en lien avec le tissu économique peuvent favoriser la transmission d'entreprises, certains étudiants pouvant être intéressés par des projets de reprise d'entreprises du territoire.
- **La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).** La sensibilisation des dirigeants à la RSE comme levier de compétitivité des entreprises, à laquelle les CCI s'emploient sur l'ensemble du territoire <sup>4</sup>, est particulièrement porteuse d'enjeu dans la zone alpine, comme souligné plus loin dans les observations sur le troisième pilier.

## *Emploi et formation*

Le document de consultation de la stratégie EUSALP affiche la volonté d'assurer le plein emploi au sein de la région alpine. Les CCI ne peuvent que partager cet objectif. Elles rappellent que la création et le développement des emplois sont liés au dynamisme et à la compétitivité des entreprises, seules créatrices de richesses, et que les principaux gisements d'emplois se situent dans le tissu de petites et moyennes entreprises. Pour agir pour l'emploi, dans l'espace alpin comme ailleurs, il convient donc de favoriser l'activité et le développement des entreprises.

Pour ce qui concerne spécifiquement la zone alpine, les CCI observent que l'économie de montagne repose pour une partie significative sur des **activités saisonnières**. Le tourisme n'est pas le seul secteur concerné mais il est l'exemple caractéristique de cette réalité, car les stations de montagne ont des particularités qui peuvent devenir des difficultés pour les **salariés saisonniers**. Les problèmes y sont d'ordres divers :

- Le logement : l'offre n'est souvent pas en adéquation avec les besoins des travailleurs saisonniers ; au-delà de l'aspect quantitatif se posent des problèmes de localisation, de tarifs, d'aide à la recherche, d'accès aux aides... etc.
- Les déplacements, dans la mesure où les saisonniers ne sont pas tous logés sur place.
- La qualification professionnelle : les employeurs ont besoin d'embaucher une main d'œuvre qualifiée ou au moins suffisamment expérimentée. Les enjeux de reconnaissance des compétences sont particulièrement forts dans les petites entreprises et dans des secteurs comme l'hôtellerie-restauration ou pour les activités de loisirs dont l'encadrement ne demande pas la possession de brevets d'état.
- Les services de proximité : les stations ont été conçues et organisées pour recevoir une population touristique et non pas des familles qui s'installent à l'année, ni des saisonniers. De ce fait, elles ne sont pas toujours bien équipées en termes de garde d'enfants ou de crèches (particulièrement pour des emplois à horaires atypiques), de services de proximité... Cela engendre des difficultés d'accès aux services pourtant nécessaires à la vie quotidienne, ce qui peut freiner l'attractivité professionnelle.

Il convient aussi de **favoriser la pluriactivité** car elle permet aux saisonniers de vivre toute l'année sur le territoire en combinant plusieurs emplois. Mais travailler à l'année sur le territoire implique une poly compétence et bien souvent une bi qualification. Il faut donc s'attacher à faire remonter les compétences vers les hautes vallées, en soutenant les formations délivrées sur place, au plus près des publics qu'elles rassemblent, en rendant possible, en complément, l'enseignement et la formation à distance et en développant de nouvelles offres de formation spécifiquement dédiées aux compétences et métiers de la montagne.

**Ce sujet des salariés saisonniers est un sujet prioritaire pour l'économie des territoires de montagne qui gagnerait probablement à être traité à l'échelle du territoire de la macro-région Alpes. La stratégie EUSALP pourrait pour le moins favoriser le développement de coopérations entre territoires transfrontaliers.**

Au-delà de la question spécifique des salariés saisonniers, les CCI observent que des entreprises sont confrontées à des **difficultés de recrutement** récurrentes pour certains métiers et que certains bassins industriels, à l'image de la vallée de l'Arve, sont confrontés à un fort enjeu d'**attractivité professionnelle**.

De manière générale, **la formation et l'enseignement supérieur doivent constituer un des axes majeurs de la stratégie EUSALP** pour faire évoluer les compétences vers de nouveaux métiers, répondre aux besoins des entreprises et renforcer l'attractivité de l'espace alpin. Les CCI préconisent notamment de :

- **renforcer l'offre de formation** au sein même de la zone alpine en commençant par disposer des infrastructures adéquates en termes d'équipements de formation et de logements étudiants. A titre d'exemple, la réhabilitation et le développement d'un site comme celui de l'Université de Savoie à Annecy-le-Vieux doivent être menées ;

<sup>4</sup> A titre d'exemple, on peut citer le projet européen transfrontalier AlpCoRe « Alpes Compétitives et Responsables » mis en œuvre par les deux CCI de Savoie et Haute-Savoie ainsi que par les CCI du Piémont.

- adapter l'offre de formation aux besoins et spécialités des entreprises du territoire en favorisant l'enseignement supérieur de proximité ;
- développer des **pratiques nouvelles** telles que le e-learning ; encourager la réalisation d'équipements structurants comme les incubateurs, les espaces de co-working, les FabLabs... au regard des effets induits en matière d'interdisciplinarité, de transferts technologiques et de synergies avec les entreprises ;
- favoriser la **mobilité des étudiants et chercheurs-enseignants**, et de manière générale les collaborations entre organismes de recherche et de formation, au sein de l'espace alpin.

## Deuxième pilier : connectivité et accessibilité

Les CCI de PACA et Rhône-Alpes souhaitent rappeler en préalable que **le développement économique des territoires est largement conditionné par l'existence d'infrastructures et de systèmes de transport et de télécommunications performants**. C'est là une vérité universelle qui prend une dimension toute particulière dans l'espace alpin pour de nombreuses raisons :

- l'importance de la population et la puissance de l'économie de l'espace alpin génèrent d'importants échanges, tant au sein de la zone qu'avec les espaces environnants ; l'importance des échanges internes est renforcée par l'organisation polycentrique du réseau de villes de l'espace alpin et des zones de piémont ; ce sont ces "mobilités du quotidien » qui revêtent le plus d'importance dans le massif alpin,
- l'espace alpin est un carrefour majeur ; les métropoles dynamiques et les grands aéroports et ports méditerranéens qui l'entourent, ainsi que sa situation géographique au cœur de l'Europe en font une région de grand transit traversée à la fois par des flux européens Nord-Sud et Est-Ouest, tant pour les déplacements de marchandises que de personnes,
- l'importance des flux engendrés par les activités touristiques et de loisirs, avec des phénomènes de pointes posant des questions particulières dans certaines vallées,
- les obstacles et difficultés de circulation liés au relief et au climat de montagne,
- la concentration des flux sur quelques points de passage particuliers, cols et tunnels,
- les coûts de construction et de maintenance des infrastructures en zone de montagne,
- l'enclavement que connaissent encore aujourd'hui de nombreux territoires ruraux de montagne,
- l'acuité des enjeux environnementaux (respect des paysages, qualité de l'air<sup>5</sup>, accentuation des pollutions acoustiques dans les vallées...).

**L'élaboration ou l'affirmation d'une politique des transports durable dans les Alpes, conciliant qualité des services de transport et exigences environnementales, est un défi majeur pour la région alpine.**

**Pour les CCI, cet enjeu doit être une priorité d'action de la stratégie EUSALP, et ce d'autant plus que l'ensemble de l'arc alpin constitue la bonne échelle géographique pour appréhender et traiter de nombreux aspects de la politique des transports.**

Faute d'une politique ambitieuse en ce domaine, il est à craindre que l'on assiste dans les années futures à un recul qualitatif, absolu ou relatif, des services de transport dans les Alpes dont les conséquences économiques seraient catastrophiques. Les CCI s'inquiètent tout particulièrement de la montée possible des problèmes d'engorgement sur certains axes ou des restrictions à la circulation qui pourraient être apportées, à l'image du dispositif adopté en juillet 2014 en région Rhône-Alpes pour limiter la circulation des poids lourds en cas de pics de pollution atmosphérique dans la vallée de l'Arve, les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise et les zones urbaines des Pays de Savoie.

Pour les CCI des régions PACA et Rhône-Alpes, la mise en place d'une politique des transports efficace et durable passe par la promotion de l'**intermodalité**<sup>6</sup>, de l'**interopérabilité** (compatibilité technique des réseaux de transport) et, pour les passagers, de l'encouragement des **transports en commun**. Il s'agit de tirer profit au maximum des avantages de chaque mode de transport.

Il convient en particulier :

- alors que le nombre de points de passage ferroviaires et le niveau de service entre la France et l'Italie sont aujourd'hui totalement inadaptés aux enjeux de mobilité de l'espace alpin et de l'Europe, **réaliser**, comme prévu, **la Transalpine Lyon-Turin**, et notamment son tunnel de base international de 57 km de Saint-Jean de Maurienne à Suse ; cette liaison à haute capacité, fret et voyageurs (40 millions de tonnes de marchandises et 5 millions de voyageurs annuels attendus à terme), est indispensable pour adapter quantitativement et qualitativement le réseau ferroviaire et rééquilibrer les flux ferroviaires et routiers ; maillon central du réseau ferroviaire de l'ensemble du continent européen, cette infrastructure constituera aussi un puissant facteur de développement au sein de l'espace alpin, en confortant les relations économiques privilégiés qui unissent Rhône-Alpes et l'Italie,

<sup>5</sup> Il est à noter que la France, comme l'Italie ont été mises en demeure par la Commission européenne quant au non-respect des règles en matière de qualité de l'air, notamment dans les vallées des régions des Alpes occidentales. Les transports routiers locaux et internationaux étant une des sources importantes de pollution, il est donc urgent d'améliorer le transport alpin.

<sup>6</sup> La Convention Alpine, dans son protocole Transport, émet des recommandations essentielles et préconise notamment la complémentarité entre les modes de transport et la priorité à donner, partout où cela est possible, au mode ferroviaire.

- d'accélérer la procédure d'instruction du projet de tunnel ferroviaire du Montgenèvre (liaison Hautes-Alpes-Val de Suse) en complément de l'aménagement des lignes ferroviaires de desserte, qui pourrait aussi constituer une opportunité dans la diversification des possibilités de franchissement au sud du massif,
- d'améliorer différents points du réseau ferroviaire, par la création ou l'augmentation de performance de différents tronçons ; à titre d'illustration on peut citer la liaison ferrée Annecy/Chambéry, qui n'est absolument pas aux normes de performances nécessaires, grâce au doublement partiel de cette voie ; ceci permettra de proposer aux entreprises de Haute-Savoie une desserte optimale vers Lyon et Paris (avec un temps de trajet d'environ 3 heures) et d'optimiser le maillage ferroviaire entre les grandes villes du sillon alpin Genève-Grenoble ; autre exemple, la ligne entre Coni et Nice où d'importantes limitations de vitesses sont imposées limitant son attractivité commerciale,
- de remettre à niveau et de régénérer l'ensemble du réseau ferroviaire alpin ; à défaut de travaux conséquents de rénovation, le réseau est en effet menacé de dégradation rapide, voire d'obsolescence, entraînant un report massif du trafic sur la route ; à titre d'exemple, on peut relever l'enjeu que représente la ligne Nice-Digne pour l'irrigation d'une partie importante des Alpes françaises du sud,
- de maintenir les embranchements permettant la desserte ferroviaire des principales zones d'activités,
- de manière générale, un soutien doit être apporté au développement des transports collectifs, en milieu urbain, pour la desserte cadencée des pôles économiques et touristiques mais aussi dans les territoires ruraux. Des solutions novatrices efficaces, encore peu utilisées aujourd'hui, doivent être recherchées et encouragées notamment pour les transports domicile / travail. C'est le cas en particulier du transport par câble, pour lequel l'espace alpin a la chance de disposer de leaders mondiaux. Celui-ci pourrait notamment permettre de solutionner l'isolement de certaines zones de montagne.
- La mise en place de nouvelles offres de transport, notamment en stations, tant pour ce qui concerne leur approvisionnement logistique que pour répondre à la problématique du « dernier kilomètre » pour les touristes qui influe fortement sur leur choix modal pour rejoindre leur lieu de villégiature dans l'espace alpin.

De manière générale, alors que la part modale de la voiture est très largement majoritaire dans les déplacements touristiques vers et dans l'espace alpin, un travail particulier doit être mené pour la bonne gestion des mobilités touristiques, tant pour l'accès aux zones touristiques que pour les mobilités internes à ces espaces. L'enjeu est double : il s'agit d'une part de favoriser l'activité touristique et, d'autre part, de réduire la circulation des véhicules particuliers, en favorisant les modes de transport collectifs. Il convient pour cela de mettre en place, aux différentes échelles géographiques, une offre complète de services de transports et de services associés (centrales de mobilité multimodales, transport des bagages, interopérabilité des systèmes d'informations des voyageurs...) avec des politiques tarifaires adaptées. L'organisation des mobilités touristiques doit être pensée comme un élément à part entière de l'offre touristique et être intégrée dans la réflexion sur l'aménagement des zones touristiques. Les initiatives à prendre dans ce domaine sont à imaginer, à expertiser, à soutenir et à développer ; ceci pourrait être un objectif prioritaire pour la stratégie EUSALP.

Si le transfert modal de la route vers d'autres modes doit être recherché, les CCI estiment cependant que le mode routier est irremplaçable pour de nombreux services, notamment dans les nombreux territoires de l'espace alpin non desservis par le mode ferroviaire. Il est essentiel pour maintenir une activité économique poly centrée. Il doit donc bénéficier d'un ensemble d'actions permettant soit d'améliorer ses performances, soit de diminuer les nuisances qu'il génère. A ce titre, les pistes d'action suivantes devraient être promues par la stratégie EUSALP :

- Les véhicules utilisant des énergies fossiles sont amenés à être remplacés, au moins pour partie, par des véhicules « propres » sans rejet de CO<sub>2</sub>, de NOX ou de particules, même si les émissions polluantes des véhicules thermiques ont sensiblement baissé ces dernières années. Les enjeux environnementaux mais aussi industriels (filière hydrogène et pile à combustible notamment) sont colossaux et l'espace alpin gagnerait beaucoup à devenir un territoire pilote d'expérimentation, en tirant parti notamment des compétences de Rhône-Alpes, et tout spécialement de la région grenobloise, en matière d'ingénierie électrique et de pile à combustible.
- L'amélioration du réseau routier existant pour désenclaver certains territoires. A titre d'illustration, on peut relever la nécessité d'améliorer la desserte de Thonon en Haute-Savoie ou de désenclaver le Sud Bugey dans l'Ain.
- L'optimisation et la sécurisation de l'accès aux sites touristiques et aux stations en particulier, via l'amélioration du réseau routier existant. Les cols transfrontaliers entre la France et l'Italie sont peu nombreux et mal sécurisés et doivent également faire l'objet d'efforts particuliers.
- Se garder la possibilité de réaliser à terme les projets d'autoroutes prévus (ex : A51 Grenoble-Sisteron) ou envisagés (ex : A48 Ambérieu-Bourgoin), notamment en conservant les emprises foncières aujourd'hui réservées dans les documents d'urbanisme.
- Le développement du covoiturage.
- L'expérimentation de systèmes de régulation « intelligente » de vitesse sur les voies à fort trafic.

Les CCI de PACA et Rhône-Alpes estiment aussi nécessaire d'engager des réflexions et de prendre des initiatives au niveau de l'espace alpin pour permettre une relocalisation de certaines activités et le développement de circuits courts qui permettent de limiter l'accroissement des flux de marchandises.

Outre les transports physiques, la notion de connectivité englobe l'ensemble des services apportés par les **technologies de l'information et de la communication**. Ceux-ci peuvent d'ailleurs dans certains cas permettre de limiter les déplacements physiques. De ce point de vue, le développement du **télétravail** pourrait constituer un des axes stratégiques de la macro-région alpine, même s'il n'est pas encore entré totalement dans les mœurs et dans les organisations d'entreprises. Il en va de même pour la **formation en ligne**.

De manière générale, la volonté de développer une véritable économie de la connaissance dans l'espace alpin nécessite d'y développer un **très haut niveau de services numériques**, en s'appuyant sur les compétences de haut niveau des territoires régionaux. Cet objectif doit être affiché avec force par la stratégie EUSALP.

Au-delà de l'intérêt économique, le recours accru aux services numériques peut avoir des répercussions très positives en matière d'aménagement du territoire, de déplacements et de gestion de l'espace. Il est indispensable pour l'avenir des espaces ruraux de l'espace alpin d'y améliorer l'offre de services au public<sup>7</sup>. Il est important, de permettre un accès physique aux services, notamment dans les bourgs-centres des régions alpines, mais, l'essentiel étant l'accessibilité aux services, **l'usage des nouvelles technologies de communication constitue un levier alternatif majeur pour mettre en place ou maintenir des services à des coûts supportables pour les finances publiques**.

Les actions suivantes apparaissent notamment nécessaires :

- Poursuite du **déploiement de l'Internet très haut débit** notamment pour couvrir toutes les grandes zones d'activités et, à terme, l'ensemble du territoire. Cette **couverture complète du territoire**, avec le même niveau de connectivité, est primordiale pour résorber la fracture numérique dont souffrent les nombreux territoires montagnards enclavés et ruraux de l'espace alpin et y faciliter l'implantation d'entreprises. Des solutions rationnelles et innovantes, tant pour l'aspect technologique que pour le financement, doivent être rapidement trouvées pour permettre la réalisation de cette couverture.
- Essentiel pour les entreprises, l'accès au très haut débit est également un point clef pour la qualité de vie et les services aux habitants. Il paraît ainsi essentiel de développer une **administration en ligne** (e-Gouvernance) et les **applications d'e-services et d'e-commerce** dans les zones de montagne les moins peuplées. Il convient également de s'engager sur la voie du développement de l'**e-santé** et de la télémédecine (en prenant les précautions déontologiques qui s'imposent), pour répondre en particulier aux besoins spécifiques des populations âgées, ayant un accès limité au soutien médical dans les zones reculées.
- De manière générale, au-delà des infrastructures nécessaires, l'effort doit porter sur le **développement des usages numériques et la formation des entreprises et des habitants**. Développer les usages numériques est d'autant plus important que le tissu industriel est composé de TPE et de PME, dont beaucoup travaillent en co-conception ou via des groupements, ce qui implique d'être en capacité - au niveau des équipements techniques mais aussi des compétences - de travailler à distance sur des documents et des plans partagés.
- Les professionnels du tourisme, et les commerçants des zones touristiques, notamment en milieu rural, peuvent tirer un grand profit du développement des usages du numérique. Il est important qu'ils puissent bénéficier d'équipements adaptés et innovants, comprenant des espaces de formation, de co-working, voire des outils de type pépinières, pour les sensibiliser au numérique et les aider à intégrer l'e-économie dans leur développement. Les champs à investir sont nombreux : réservation en ligne, proposition de visites virtuelles, offre de nouveaux services ou de combinaisons de services aux visiteurs, partage d'expériences, optimisation des formules touristiques... De manière générale, les CCI estiment que **l'appropriation par les acteurs traditionnels du tourisme des nouvelles technologies et des nouveaux usages du numérique est une priorité**. Les actions d'information et de soutien déjà conduites par les CCI auprès des professionnels ont confirmé la pertinence de cette approche.
- Une autre innovation, encore marginale aujourd'hui, est **l'implication et la mise en réseaux des acteurs ou des habitants**. Partant d'une évaluation partagée des besoins il s'agit de co-construire avec eux les réponses et de les associer à la mise en œuvre. L'activation des **solidarités de voisinage grâce aux outils numériques** est des éléments d'une recherche de qualité des services en zones de faible densité de population.

**Parce que les territoires alpins, et notamment les zones de faible densité, exigent des réponses spécifiques, on se situe ici sur des champs ouverts à l'innovation qui doivent être soutenus par la stratégie EUSALP.**

Les CCI soulignent encore que les **services de téléphonie mobile** ne couvrent pas encore, ou mal, différentes zones de l'espace alpin. Des solutions doivent être trouvées, via en particulier la mutualisation des antennes relais entre opérateurs.

---

<sup>7</sup> Par services publics on entend ici l'ensemble des services qui impliquent pour leur organisation ou leur financement une intervention de la puissance publique, qu'ils soient assurés par des collectivités ou organismes publics ou par des acteurs associatifs et privés. La notion de services est ainsi à prendre au sens large, incluant également la formation, la culture et la santé.

## Troisième pilier : préservation du patrimoine et utilisation durable des ressources naturelles et culturelles

L'espace alpin bénéficie d'un patrimoine naturel remarquable qui justifie des politiques de gestion et de protection. Comme indiqué en préalable dans cet avis, sa préservation n'est en rien antinomique avec le développement des activités économiques, bien au contraire. Les ressources naturelles, la biodiversité et l'environnement sont le socle de nombreuses activités, à commencer, mais pas uniquement, par le tourisme. Le patrimoine culturel, riche et varié, contribue aussi fortement à la qualité de la vie et au développement économique et doit être préservé et valorisé.

**Les projets économiques doivent s'inscrire dans une logique de développement durable équilibrée.** Il convient - en particulier dans les zones les plus sensibles sur le plan des risques naturels et de l'environnement - de peser simultanément l'impact des projets sur les trois piliers du développement durable.

Les simulations doivent être réalisées sur les bases suivantes :

- En matière économique : compte tenu de la raréfaction de l'argent public, il devient fondamental de faire des choix raisonnés sur les projets à retenir et leur dimensionnement.
- Sur l'aspect social : parmi plusieurs projets envisagés, la question du nombre d'emplois gagnés ou perdus, les impacts directs ou indirects sur la population, sont des critères de choix à prendre en considération.
- Pour l'environnemental : aucun projet d'implantation ou de développement territorial ne peut s'envisager sans prendre en compte ses conséquences sur l'environnement.

Il convient de faciliter le développement d'outils pouvant faciliter ces simulations et permettant de s'adapter aux problématiques spécifiques des espaces de montagne.

Les CCI rappellent que l'ISO 26000 peut servir de base au choix des paramètres à intégrer sur chacun des 3 piliers du développement durable.

En matière de **préservation du patrimoine et d'utilisation durable des ressources naturelles et culturelles**, les CCI considèrent que l'espace alpin doit relever le « défi de la transition ». **C'est là un défi global que la stratégie EUSALP doit chercher à relever.** Il concerne de nombreuses thématiques et en particulier l'énergie, les transports, l'habitat et la maîtrise de la ressource foncière, l'eau, les évolutions démographiques...

Des actions ambitieuses doivent être menées dans ces domaines.

Pour les transports, déjà évoqués dans le pilier 2, il est nécessaire d'engager une démarche de mobilité durable à travers l'intermodalité, le développement des véhicules propres (y compris ceux utilisés pour préparer les pistes de ski) et une meilleure articulation entre transport et urbanisme permettant de limiter les déplacements.

Dans le **bâtiment**, il est impératif de favoriser les innovations technologiques et de mener une démarche volontaire de rénovation énergétique de l'habitat et des locaux industriels et tertiaires. L'harmonisation des politiques européennes en matière d'efficacité énergétique des équipements est nécessaire.

L'**eau** constitue une ressource naturelle majeure de l'espace alpin. Largement disponible dans le passé, les évolutions climatiques en cours nécessitent d'apporter désormais une attention particulière à la gestion durable de cette ressource pour ses différents usages, en ayant soin de bien analyser l'impact des différentes activités. Concernant les industriels, beaucoup d'actions ont déjà été menées dans ce domaine, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Néanmoins des outils particuliers d'accompagnement pourraient être développés pour améliorer la qualité des rejets de certaines activités, via notamment des démarches d'éco-production, ou de prévention des pollutions accidentelles.

Dans tous les domaines, **deux préalables à l'action - que la stratégie EUSALP doit soutenir - sont la sensibilisation et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs** (habitants, touristes, entreprises, acteurs publics... etc.) **et la formation**, à la fois des étudiants (futurs architectes et ingénieurs du bâtiment par exemple) et des professionnels, pour qu'ils soient en mesure de mettre efficacement en œuvre les technologies disponibles les plus respectueuses de l'environnement.

En termes de sensibilisation au développement durable en général, et à la grande valeur de la biodiversité alpine en particulier, les CCI soulignent l'intérêt d'opérations comme **La Trace**. Ce projet initié par le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français (SNMSF) et la CCI Savoie associe les 17 000 moniteurs des Ecoles du Ski Français et les CCI françaises de montagne. Les moniteurs mettent en place des actions de sensibilisation en direction de trois publics : les enfants, les adolescents et les adultes. De leur côté, les CCI informent et accompagnent les prestataires de services touristiques implantés en station (hôteliers, restaurateurs, commerçants, hébergeurs...).

De manière générale, la **sensibilisation et l'accompagnement des entreprises au développement durable** sont un objectif pour lequel les CCI se sont particulièrement mobilisées au cours des années passées, souvent en partenariat avec les Pouvoirs Publics. Les entreprises sont ainsi accompagnées sur de nombreuses thématiques : eau, déchets, management environnemental, énergie, écoconception, éco-innovation, économie circulaire... Si beaucoup de projets ont été initiés, il apparaît toutefois important de pouvoir **amplifier ces accompagnements à l'avenir**.

Les CCI de PACA et Rhône-Alpes souhaitent attirer plus particulièrement l'attention sur les enjeux énergétiques. C'est un enjeu environnemental mais également un enjeu de développement économique majeur pour l'espace alpin. Comme le souligne très justement le document de consultation, une des priorités de la stratégie EUSALP doit être de **renforcer le rôle de pionnier mondial de la région alpine dans les domaines de l'efficacité énergétique et de la production durable d'énergie renouvelable. Dans tous les secteurs, dans une logique de performance et de**

productivité, les entreprises doivent être accompagnées dans la transition vers une économie à faibles émissions de CO2.

Les CCI observent en particulier que :

- De manière générale, le potentiel alpin en matière d'énergies renouvelables (ENR) est très élevé. Ce potentiel doit pouvoir s'appuyer sur la recherche et le développement de procédés innovants. Il est indispensable de promouvoir la production d'**ENR territorialisées** pour des usages de proximité et d'encourager une politique d'accompagnement des projets.
- **La filière biomasse** : dans le cadre de la transition énergétique, la biomasse figure parmi les sources d'énergie à développer, avec comme usages principaux les biocarburants, le chauffage domestique et la production d'électricité. Pour ce qui concerne l'espace alpin, l'enjeu porte principalement sur l'exploitation et l'usage du bois (cf. la nécessaire structuration de la filière bois déjà évoquée) mais aussi sur la valorisation de certains effluents ou déchets agricoles et industriels.
- **La filière hydroélectrique** : si le développement des barrages a largement contribué à l'essor industriel dans les vallées alpines, il apparaît nécessaire aujourd'hui de mieux exploiter les ressources hydrauliques des territoires de montagne. Deux axes sont à envisager :
  - **La remontée de l'eau dans les réservoirs** : afin de pallier l'inconvénient majeur des barrages hydroélectriques lié à la discontinuité de l'énergie correspondante, il est important de réalimenter les réservoirs chaque fois que possible en remontant une partie du flux lors des heures creuses au cours desquelles l'énergie est peu utilisée.
  - **Le développement de microcentrales** : de nombreux cours d'eau peuvent être équipés de microcentrales de quelques dizaines de KWh à quelques centaines de KWh, là où un barrage n'a pas de sens économique ou lorsque le cours d'eau a un débit important mais pas de hauteur de chute. Le développement des smartgrids permettra dans un avenir proche de concilier utilisation locale et réinjection dans le réseau électrique.
- De manière générale, les efforts engagés en faveur de la maîtrise du **stockage de l'énergie** doivent être poursuivis, car ils sont essentiels à la valorisation des ENR dont la production est aléatoire, comme l'éolien ou le solaire.
- D'autres énergies renouvelables comme le **solaire**, peuvent trouver des conditions favorables à leur développement dans l'espace alpin. Cette filière bénéficie par ailleurs de la présence de l'**Institut National de l'Énergie Solaire (INES)**, basé à Savoie Technolac, qui assure un couplage étroit entre recherche amont et recherche appliquée développée avec les industriels.
- Basé à Grenoble, le pôle de compétitivité rhônalpin **TENERDIS**, œuvre au développement technologique et à l'amélioration de la compétitivité des nouvelles technologies de l'énergie. Il soutient les différentes filières évoquées. Pour les CCI l'action de ce pôle doit être encouragée par la stratégie EUSALP, en particulier pour permettre l'affirmation de coopérations transnationales au sein de l'espace alpin entre entreprises et centres de recherche. Echanges d'expériences et collaborations apparaissent d'autant plus souhaitables que la nécessité de la transition énergétique a conduit ces dernières années à l'émergence de nombreuses recherches et initiatives sur les énergies renouvelables dans les différentes régions de l'espace alpin.
- **Les économies d'énergie à la source (sobriété et efficacité énergétique)**, pour lesquelles les CCI développent différentes actions de soutien aux entreprises, sont également un axe d'action à encourager : efficacité énergétique des bâtiments, notamment dans les stations d'altitude, conduite économique, procédés industriels plus sobres... etc. Pour inciter les PME à s'engager dans ces démarches, il est primordial de les orienter, dans un premier temps, vers des actions simples et avec des temps de retour rapides, grâce à des outils de diagnostic leur permettant d'élaborer des plans d'actions prioritaires et cohérents.

Compte tenu de la diversité des situations dans lesquelles se trouvent les divers bassins de vie alpin, les CCI de PACA et Rhône-Alpes tiennent enfin à souligner que **la mise en place d'une politique de développement durable dans l'espace alpin ne peut se concevoir sans la conduite d'une stratégie efficace en matière d'aménagement du territoire**, portant à la fois sur les villes, les bourgs-centres, les espaces ruraux, les stations touristiques, les zones d'activité, les espaces naturels protégés et notamment les grands Parcs nationaux et régionaux, les grands équipements et sites structurants ainsi que sur les relations entre ces différents espaces.

Les CCI de PACA et Rhône-Alpes soulignent ainsi que **les entreprises, notamment industrielles, ont besoin d'espaces adaptés à leurs activités** et qu'il convient pour favoriser une politique équilibrée de développement durable dans l'espace alpin de leur réserver des espaces dédiés, en dehors des zones résidentielles.

## Observations sur la mise en œuvre de la stratégie EUSALP

L'efficacité de la stratégie EUSALP est liée bien entendu à la pertinence des pistes d'actions qu'elle définira mais aussi à la manière dont elle sera mise œuvre.

Les CCI des régions PACA et Rhône-Alpes attirent l'attention sur la nécessité de mettre en place des modes opératoires clairs et efficaces. Elles souhaitent souligner en particulier les points suivants :

- L'espace alpin jouit d'une tradition déjà ancienne de coopération transnationale. **La stratégie EUSALP ne doit pas se rajouter aux nombreux programmes et espaces de coopération transnationaux déjà existants dans les Alpes mais doit permettre d'accroître leur efficacité et d'améliorer leur coordination.** Il convient en particulier d'assurer une bonne articulation de la stratégie EUSALP avec le programme européen Espace Alpin 2014-2020 et les activités du dispositif contractuel multisectoriel entre pays alpins qu'est la Convention alpine.
- Comme indiqué en préalable, **la stratégie EUSALP doit être mise en œuvre en liaison étroite avec les entreprises et leurs représentants, notamment les CCI, et déclinée à des échelles de terrain fines, au plus proche des besoins des entreprises.**
- Pour être efficace, la mise en réseaux d'acteurs à l'échelle d'un territoire comme l'espace alpin doit s'inscrire dans la durée, pour véritablement mutualiser les savoir-faire et les expertises et capitaliser les acquis des actions passées. Il convient donc que **la stratégie EUSALP favorise les projets qui dépassent les coopérations ponctuelles ou éphémères** qui sont souvent observées dans les programmes d'action transnationaux.
- Concernant les **outils de conseil des décideurs publics et privés et les outils d'évaluation des politiques menées**, la mise en place réussie de la stratégie EUSALP peut nécessiter l'adaptation des outils existants aux caractéristiques particulières de l'économie de la montagne, voire même la création d'outils spécifiques. Dans le champ de compétences qui est le leur, les CCI sont prêtes à s'impliquer dans ces démarches. C'est ainsi que la CCI de Grenoble a d'ores-et-déjà développé un **simulateur de développement durable baptisé EcoRSE**. Destiné aux acteurs du développement local, cet outil d'aide à la décision permet d'apprécier en amont les externalités et impacts, négatifs ou positifs, des politiques territoriales en zone de montagne.
- Comme elles l'ont fait notamment dans le programme européen Espace Alpin sur la période 2007-2013 - en pilotant ou en étant impliquées dans de nombreux projets - les CCI des régions Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes sont prêtes à s'investir dans les prochaines années auprès des entreprises, et notamment des TPE-PME, pour favoriser la mise en œuvre des axes prioritaires de la stratégie EUSALP nécessitant des actions d'information, d'accompagnement ou de fédération des entreprises. C'est le cas notamment dans les domaines de l'innovation technologique et du renouveau industriel, de la création/transmission d'entreprises, du commerce et du tourisme, des enjeux énergétiques et environnementaux, du transport durable, de la structuration de filières, de l'animation de communauté d'entreprises ou de la définition des politiques de développement territorial... Comme elles l'ont déjà fait dans différents domaines, notamment avec leurs homologues italiennes dans le cadre d'ALPMED, les CCI françaises sont attachées à développer des projets en commun avec les CCI des autres pays et régions de l'espace alpin.